

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des représentants des collectivités et établissements au sein de la commission consultative paritaire

Date de la convocation : 10 juillet 2026

Président de séance : Antoine de MENTHON

Secrétaire de séance : Claudine FAUDOT

Nombre de membres titulaires en exercice : 30

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES COMMUNES : 13

1. M. Antoine de MENTHON, Maire de Menthon-Saint-Bernard
2. Mme Brigitte GONDOUIN, Maire de Collonges-sous-Salève
3. Mme Mireille MARTEL, Maire-adjointe les Gets
4. Mme Valérie JOBIN, Conseillère municipale de Villaz
5. M. Christophe BOCHATON, Conseiller municipal de Maxilly-sur-Léman
6. Mme Géraldine COFFY, Maire-adjointe de Bonneville
7. Mme Anne-Gabrielle MATHIEU-JOUFFREY, Maire-Adjointe de Doussard
8. M. Didier EVERAERE, Maire-adjoint de Charvonnex
9. Mme Bernadette CRUZ, Maire-adjointe de Villy-le-Bouveret
10. Mme Franca VIVIAND, Maire-adjointe de Cornier
11. M. Raymond PELLICIER, Maire-adjoint de Poisy
12. Mme Claudine FAUDOT, Conseillère municipale d'Allinges
13. Mme Karine FALCONNAT, Conseillère municipale de Sillingy,

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANT DU COLLEGE DES INTERCOMMUNALITES : 0

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANT DU COLLEGE SPECIFIQUE : 0

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : 3

1. M. Florian THABUIS, Maire-Adjoint de Fillière ayant donné pouvoir à Mme Mireille MARTEL
2. M. Sébastien SCHERMA, Maire de Val-de-Chaise ayant donné pouvoir à Mme Géraldine COFFY
3. Mme Magali BARNABE, Maire-adjointe d'Evian-les-Bains ayant donné pouvoir à Mme Brigitte GONDOUIN

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS : 14

1. M. Théo LOMBARD, Conseiller municipal de la Roche sur Foron
2. M. Didier THEVENET, Maire de la Clusaz
3. M. Jacques ARCHINARD, Maire d'Héry-sur-Alby
4. M. Bruno LYONNAZ, Maire de Sevrier
5. M Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes
6. Mme Marielle JUILIEN, Présidente de la communauté de communes des sources du lac d'Annecy
7. Mme Isabelle ASNI-DUCHENE, Conseillère communautaire Thonon agglomération
8. M. Patrice MOREAU, Conseiller municipal d'Annecy
9. M. Stéphane HAMZA, Conseiller municipal d'Annemasse
10. Mme Jocelyne BOCH, Conseillère communautaire déléguée au Grand Annecy
11. Mme Odile MAURIS, SDIS 74
12. M. Jean-Philippe MAS, Conseiller départemental du canton de Cluses
13. M. Dominique PUTHOD, Conseiller départemental du canton d'Annecy 2
14. M. Roland LOMBARD, Maire d'Hauteville-sur-Fier

PERSONNES INVITEES :

- Mme Valérie BOUVIER, Directrice du Centre de Gestion 74
- M. Nicolas LANFROY, Directeur Adjoint du Centre de Gestion 74
- Mme Amélie BRETAUDEAU, Directrice Financière du Centre de Gestion 74
- Mme Ingrid MANCINI, Secrétariat général du Centre de Gestion 74
- Mme Gaëlle LE DOUJET-DESPERTS, Payeur Départemental, excusée

QUORUM : 30/2 = **15**

Présents : 13

Représentés : 3

Votants : 16

2026-05-48 – ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des établissements affiliés au sein de la Commission Consultative Paritaire

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L272-1 s. et R272-1 s. ;

Considérant que, lorsque la Commission Consultative Paritaire est placée auprès d'un centre de gestion, les représentants de l'administration sont désignés par les élus locaux membres du Conseil d'Administration du centre de gestion, parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une telle commission ;

Suite au renouvellement du Conseil d'Administration du CDG74, Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, rappelle aux membres du Conseil d'Administration qu'il convient de désigner de nouveaux représentants des collectivités et établissements affiliés. Monsieur le Président rappelle également que, conformément à l'article L264-1 du Code général de la fonction publique, lorsqu'elles ne siègent pas en tant que conseil de discipline, « *Les Commissions Administratives Paritaires sont présidées par l'autorité territoriale* » et qu'il peut se faire représenter par un(e) élu(e).

L'article R272-6 du Code général de la fonction publique précise le nombre de représentants titulaires du personnel à ces commissions, en fonction des effectifs des agents contractuels relevant de cette commission, étant entendu que le nombre de représentants titulaires de l'administration est identique et que le nombre de membres suppléants de la commission est égal à celui des membres titulaires.

Il convient donc de désigner :

- 8 membres titulaires et 8 membres suppléants.

Monsieur le Président propose de procéder à un vote à main levée.

Monsieur le Président indique la liste des candidatures des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics à la commission consultative paritaire placée auprès du centre de gestion :

Candidatures pour la commission consultative paritaire	
Membres titulaires	Membres suppléants
M. Antoine de MENTHON	M. Christophe BOCHATON
Mme Claudine FAUDOT	Mme Brigitte GONDOUIN
M. Didier EVERAERE	M. Théo LOMBARD
Mme Franca VIVIAND	Mme Géraldine COFFY
Mme Karine FALCONNAT	Mme Christine RUFFON
M. Gérard FOURNIER-BIDOZ	M. David RATSIMBA
M. Raymond PELLICIER	Mme Laurence GODENIR
Mme Mireille MARTEL	Mme Julie NOUGARET

Le Conseil d'Administration,

QUORUM : 30/2 = **15**

Présents : 13

Représentés : 3

Votants : 16

DÉSIGNE comme membres de la commission consultative paritaire :

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Antoine de MENTHON	M. Christophe BOCHATON
Mme Claudine FAUDOT	Mme Brigitte GONDOUIN
M. Didier EVERAERE	M. Théo LOMBARD
Mme Franca VIVIAND	Mme Géraldine COFFY
Mme Karine FALCONNAT	Mme Christine RUFFON
M. Gérard FOURNIER-BIDOZ	M. David RATSIMBA
M. Raymond PELLICIER	Mme Laurence GODENIR
Mme Mireille MARTEL	Mme Julie NOUGARET

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annecy,
Le 17 juillet 2026

Le secrétaire de séance,



Claudine FAUDOT

Le Président du Centre de Gestion de la FPT,



Antoine de MENTHON



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Haute-Savoie, 44 rue du Goléron, 74370 ANNECY, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble 38000.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application numérique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr pour le recours contentieux.

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'Etat le : 17.07.2026
- La publication par voie électronique le : 17.07.2026